

CHARTRE DE L'ADHERENT

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,
Lorsque la cotisation de 40€ tu paieras.
Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.

T'abonner à un panier de légumes hebdomadaire tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.

Abonné(e) au panier, les 4 engagements suivants tu respecteras:

1/ **Pour 1 an minimum tu t'engageras**

45 paniers dans l'année tu récupèreras
Si toi-même tu ne le peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.
Après 1 an de présence, arrêter tu pourras
Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2/ **Les paiements en début de mois tu effectueras**

La somme de 459€ ou 810€ selon le panier, dans l'année tu régleras.
Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

3/ **Pour chacune de tes absences, une semaine à l'avance tu préviendras.**

7 semaines de vacances entre janvier et décembre, tu prendras
Sinon des paniers supplémentaires à la fin de l'année, tu payeras.

4/ **Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu ramèneras.**

Pour toute critique, écouté(e) tu seras,
Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments - s'il y en a - avare tu ne seras pas!).

A la vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.
Ainsi, la date de l'assemblée générale dans ton agenda tu noteras.
Et parfois, t'armer d'une bêche tu devras!

Rencontrer les salariés tu essaieras
Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera

Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit
tu garderas!

En signant cette charte, tu t'engageras:.....



CHARTRE DE L'ADHERENT

Adhérent de Plaine de Vie tu seras,
Lorsque la cotisation de 40€ tu paieras.
Ainsi, à un projet social d'insertion tu participeras.

T'abonner à un panier de légumes hebdomadaire tu pourras,
Simple cotisant, une feuille de chou trimestrielle tu recevras.

Abonné(e) au panier, les 4 engagements suivants tu respecteras:

1/ **Pour 1 an minimum tu t'engageras**

45 paniers dans l'année tu récupèreras
Si toi-même tu ne le peux pas, avec ton voisin tu t'arrangeras.
Après 1 an de présence, arrêter tu pourras
Mais au moins 1 mois à l'avance tu préviendras.

2/ **Les paiements en début de mois tu effectueras**

La somme de 459 € ou 810 € selon le panier, dans l'année tu régleras.
Par prélèvement automatique ou par chèque tu paieras.

3/ **Pour chacune de tes absences, une semaine à l'avance tu préviendras.**

7 semaines de vacances entre janvier et décembre, tu prendras
Sinon des paniers supplémentaires à la fin de l'année, tu payeras.

4/ **Un sac chaque semaine pour récupérer tes légumes tu ramèneras.**

Pour toute critique, écouté(e) tu seras,
Et la communication pour tout problème tu favoriseras
(de compliments - s'il y en a - avare tu ne seras pas!).

A la vie associative, dans la mesure de tes possibilités, tu participeras.
Ainsi, la date de l'assemblée générale dans ton agenda tu noteras.
Et parfois, t'armer d'une bêche tu devras!

Rencontrer les salariés tu essaieras
Car connaître et respecter leur travail satisfaction t'apportera

Tout au long de l'année, été comme hiver, le projet social à l'esprit
tu garderas!

En signant cette charte, tu t'engageras:.....